

Lyon, le **28 AOUT 2020**

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture du Rhône
69419 Lyon cedex 03

Le Directeur général

Réf : 2020-048

Objet : Avis ARS – Port du masque sur l'ensemble de la commune de Lyon

Monsieur le Préfet de région,

Je fais suite au courriel du 27 août 2020 dans lequel vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes quant à l'arrêté portant obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus sur l'ensemble de la commune de Lyon.

L'épidémie continue sa progression sur l'ensemble du pays et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le département du Rhône, la tendance à la hausse s'observe toujours avec un taux d'incidence à la date du 27 août de 65,3/100 000 habitants (63,5 le 26 août et 61 le 25 août).

Pour la ville de Lyon, l'évolution du taux d'incidence sur les 3 dernières semaines est le suivant : 17,24/100 000 habitants pour la semaine 32 • 35,65 pour la semaine 33 • 77,89 pour la semaine 34.

L'ensemble de ces éléments montrent **donc une circulation active et en progression du virus sur le Rhône et la ville de Lyon en particulier** et ceci justifie les mesures de port du masque sur l'ensemble de la commune de Lyon pour freiner la propagation de l'épidémie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de région, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL